

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2431

commission principale : développement économique

objet : **Animation économique des conférences des maires val d'Yzeron et ouest nord - Convention avec l'association Techlid - Avenant n° 1 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La territorialisation de l'action économique est une priorité dans la stratégie de développement économique de la communauté urbaine de Lyon. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat et s'intègre dans la logique partenariale de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

Cette politique permet d'assurer une présence communautaire auprès des entreprises, des collectivités locales et des acteurs économiques, et ce pour :

- mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- nourrir la politique économique communautaire des attentes du terrain.

Pour cela, la Communauté urbaine établit des conventions avec des structures locales (les associations, le syndicat intercommunal) en accord avec les élus locaux, afin qu'elles assurent une animation économique sur le périmètre d'intervention défini par la Communauté urbaine (les conférences des maires)

Le cadre du partenariat avec l'association Techlid

Dans ce cadre et en vertu de la délibération du 23 février 2004, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation du tissu économique que met en œuvre l'association Techlid sur les territoires des conférences des maires val d'Yzeron et ouest nord.

Ce partenariat, démarré en 2000, a pris forme d'une convention annuelle renouvelable deux fois par tacite reconduction, à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par l'association Techlid et approuvé par la Communauté urbaine. Il s'agit aujourd'hui de valider l'avenant n° 1 à cette convention.

Le bilan de l'année 2004

Le programme de travail 2004 portait sur deux points :

- animation économique locale :

Cette animation a :

- . permis la visite de 90 entreprises et l'implantation de 18 entreprises,
- . contribué à la mise en œuvre de Pacerel à l'échelle de l'ouest lyonnais,

. permis la mise en œuvre d'une action sur la problématique des ressources humaines pour les PME (dispositif ECRINS) à l'échelle des deux conférences des maires : démarrage du diagnostic des filières économiques en tension en terme d'emploi,

. contribué à la définition du positionnement économique de la future zone d'activités des Bruyères nord.

- animation technopolitaine :

- . recensement des laboratoires présents sur le territoire,
- . rencontre des entreprises innovantes,
- . suivi de l'aménagement du campus d'Ecully-Marcy.

Le programme d'actions 2005

- animation économique locale

. le soutien des entreprises dans leurs projets d'implantation, d'extension ou de relocalisation à l'échelle des deux conférences des maires,

. l'accueil et le renseignement des entreprises sur leurs projets de développement ou sur leurs problématiques liées à leur environnement (accessibilité, déchets,...),

. la contribution aux actions collectives et à la diffusion des outils économiques de la Communauté urbaine (espace numérique entreprises, portail économique, entrepreneuriat...),

. la connaissance du réseau local d'insertion par l'économie.

- programme Ecrins

. la réalisation du diagnostic permettant de dégager les axes de travail et la mise en œuvre des actions à l'échelle des deux conférences des maires.

- animation technopolitaine

- . la mise en relation et création de projets entre les grandes écoles, les laboratoires et les entreprises,
- . accompagner les entreprises innovantes dans leurs projets
- . promouvoir le Technopole.

Les trois thématiques ci-dessus, font l'objet d'un programme détaillé annexé à l'avenant à la convention.

Le financement

Afin d'assurer ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 214 500 € à l'association Techlid (dont 32 000 € via le contrat d'agglomération pour le programme Ecrins) pour l'année 2005 :

- 75 000 € pour l'animation technopolitaine,
- 32 000 € pour le programme Ecrins,
- 107 500 € pour l'animation économique des deux conférences des maires.

Vu ledit dossier,

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation à l'association Techlid, forfaitaire non révisable de 214 500 € pour l'exercice 2005.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention avec le président de l'association Techlid.

3° - La dépense correspondante de 214 500 € sera imputée au budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,